

**VERSEMENT AU PLUS TARD
LE 31 MAI 2022 !**



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

CENTRE-VAL DE LOIRE

SOUTENEZ L'ARTISANAT AVEC VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE !

L'ARTISANAT, UN SECTEUR PORTEUR DE VALEURS D'EXCELLENCE, DE TRANSMISSION, DE DIVERSITÉ, DE PROMOTION SOCIALE ET D'INITIATIVE.

L'Artisanat est un acteur incontournable du dynamisme territorial et de l'emploi, aussi bien en zone urbaine que rurale.

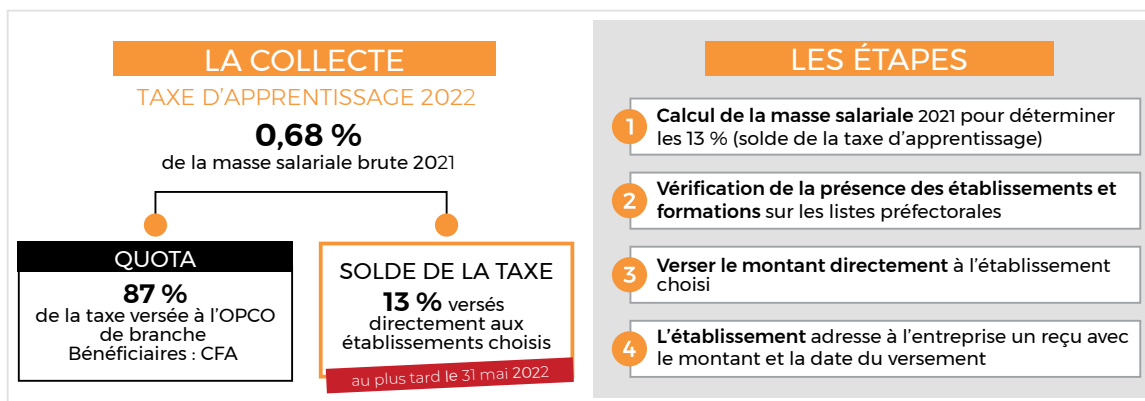
L'Artisanat c'est aussi le **made in France**, l'assurance d'avoir des produits et des services réalisés **au plus près des clients**.

Tous les ans, l'**Artisanat forme des milliers de jeunes** par la voie de l'apprentissage : plus de 35% des apprentis sont formés au sein des entreprises artisanales mais avec seulement 3% des financements issus de la taxe d'apprentissage !

VOUS AVEZ LE POUVOIR, avec votre taxe d'apprentissage, de soutenir nos actions visant à promouvoir et accompagner les jeunes vers les métiers de l'Artisanat.

COMMENT VERSER SA TAXE D'APPRENTISSAGE EN 2022 ?

Due par toute entreprise dotée d'une masse salariale, et fixée à 0,68% des rémunérations versées au cours de l'année précédente, la taxe d'apprentissage (TA), réformée en 2018, se compose désormais :



Cette année encore, vous pouvez verser directement, via le bordereau de versement de la CMA, au plus tard le 31 mai 2022, tout ou partie des 13% de votre TA aux Centres d'Aide à la Décision (CAD) de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire.

En affectant cette somme aux CAD de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire, vous soutenez l'Artisanat de **VOTRE TERRITOIRE**.

Les Centres d'Aide à la Décision de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire, c'est :

➔ La promotion de l'Artisanat auprès de jeunes et de leurs familles.

➔ L'orientation de jeunes vers des métiers de l'Artisanat.

➔ La mise en relation de candidats à l'apprentissage et des entreprises.

**VERSEMENT AU PLUS TARD
LE 31 MAI 2022 !**



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

CENTRE-VAL DE LOIRE

SOUTENEZ L'ARTISANAT AVEC VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE !

L'ARTISANAT, UN SECTEUR PORTEUR DE VALEURS D'EXCELLENCE, DE TRANSMISSION, DE DIVERSITÉ, DE PROMOTION SOCIALE ET D'INITIATIVE.

Depuis plus de 30 ans, les CAD de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire travaillent à la promotion des métiers, de l'apprentissage et de l'alternance.

Information sur les métiers

Les CAD font la promotion des métiers en milieu scolaire (collèges et lycées) mais aussi auprès des missions locales.

Une action de sensibilisation multiple

Les CAD réalisent également la promotion de l'apprentissage à travers des événements dédiés (Soirée des étoiles de l'apprentissage, réunions d'information, jobs dating etc...).

Validation de projets professionnels

Au-delà de l'information, les CAD accompagnent tous les publics dans la construction de leur projet professionnel (jeunes, scolaires, décrocheurs scolaires, salariés, adultes en reconversion, allocataires des minima sociaux).

- VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
- Bilan de compétences
- Immersion en entreprise

Mise en relation Employeur-Apprenti, Employeur-Demandeur d'emploi

Nous proposons également un accompagnement à la recherche d'emploi pour les apprentis, grâce à la Bourse de l'Apprentissage et pour les demandeurs d'emploi, grâce aux CAD. L'objectif est de rapprocher les apprentis des employeurs grâce notamment à une bourse d'emploi.

Conseil et accompagnement des entreprises

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat apporte un appui aux entreprises dans 2 principaux domaines :

- L'aide au recrutement qui comporte une information sur les contrats, la rédaction de l'offre et la préselection des candidats.
- Le conseil-diagnostic en besoins de compétences.

Je verse ma taxe d'apprentissage aux CAD !

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre-Val de Loire
36-42 route de Saint-Avertin CS 50412 - 37204 Tours Cedex 3
02 47 25 24 59

taxeapprentissage@cma-cvl.fr
www.crma-centre.fr